



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Première Commission

31^e séance

Vendredi 13 novembre 1998, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Mernier (Belgique)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 63 à 80 de l'ordre du jour (suite)

Décisions relatives à tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les membres de la Commission sont saisis du document de travail No 10 contenant la liste des projets de résolution sur lesquels une décision reste encore à prendre.

Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande pour traiter du projet de résolution A/C.1/53/L.11, intitulé «Traité d'interdiction complète des essais nucléaires».

M. Pearson (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Adopté il y a un peu plus de deux ans, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est aujourd'hui signé par plus de 150 États et ratifié par 21 d'entre eux. La Commission technique préparatoire chargée de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son Secrétariat provisoire sont maintenant bien établis à Vienne et des progrès notables sont en cours en vue de la mise en place du système mondial de vérification.

L'année dernière, l'Assemblée générale ne s'est pas prononcée sur le statut d'application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette année, l'Australie,

Fidji, le Mexique et la Nouvelle-Zélande ont présenté le projet de résolution A/C.1/53/L.11 car nous estimons important et approprié que la Première Commission et l'Assemblée générale soulignent clairement l'appui international dont bénéficie le Traité et l'engagement existant quant à son application. Le projet de résolution présenté est simple. Il porte sur un seul point : encourager de nouvelles signatures et ratifications et promouvoir ainsi l'entrée en vigueur rapide de cet instrument de façon à aboutir à une adhésion universelle.

Les auteurs ont procédé à de larges consultations afin de parvenir à un texte susceptible d'être adopté par consensus. Malheureusement, d'autres questions ont retenu l'attention de la Commission et nous n'avons pas été en mesure, dans le temps imparti, d'atteindre notre objectif.

Les auteurs proposent donc le retrait du projet de résolution A/C.1/53/L.11.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent, à ce stade, faire une déclaration.

M. Akram (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Compte tenu de la déclaration que vient de faire le représentant de la Nouvelle-Zélande, il est évident que le Pakistan n'entend pas maintenir les amendements proposés au projet de résolution A/C.1/53/L.11 et figurant dans le document A/C.1/53/L.53.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Pakistan est-il prêt à examiner le projet de résolution A/C.1/53/L.11 sans amendement?

M. Akram (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Si j'ai bien compris, il ressort de la déclaration du représentant de la Nouvelle-Zélande que les auteurs du projet de résolution A/C.1/53/L.11 envisagent de ne pas maintenir ce texte. C'est dans cette optique que nous entendons retirer nos amendements à ce projet de résolution.

M. Sorreta (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Avant de prendre la décision hâtive de retirer tous ces textes, je tiens à dire que nous sommes quelque peu déçus d'entendre que les auteurs du projet de résolution A/C.1/53/L.11 ont l'intention de ne pas maintenir ce dernier. Bon nombre d'entre nous sont parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et avons mis tout en oeuvre pour instaurer le Secrétariat provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'installer à Vienne.

Nous prions le représentant du Pakistan de réexaminer les amendements qu'il a proposés. Cette pratique a déjà été utilisée, notamment au cours des négociations portant sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et durant l'existence du Traité qui, aujourd'hui, a sa vie propre. Beaucoup d'entre nous, je pense, sont prêts à demander aux auteurs du projet de résolution de revenir sur leur décision de retirer ce document.

M. Fruchtbaum (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation des Îles Salomon appuie la déclaration que vient de faire le représentant des Philippines. Nous avons vivement espéré que le combat se poursuivrait jusqu'au tomber de rideau de l'une des pièces de théâtre les plus intéressantes qui se jouent actuellement sur la scène new-yorkaise. Nous gardons cependant l'espoir que la décision de retirer le projet de résolution A/C.1/53/L.11 sera réexaminée.

Mme Stener (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Mon pays est signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous sommes en train de le ratifier. Nous tenons à réaffirmer notre engagement à ce traité en nous prononçant en faveur du projet de résolution A/C.1/53/L.11 sous une forme non amendée. Je saisis donc cette occasion pour appuyer l'appel lancé par le représentant des Philippines aux coauteurs des amendements pour qu'ils retirent ces amendements au projet de résolution A/C.1/53/L.11.

M. Shin (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Pour les raisons énoncées par le représentant des Philippines, ma délégation souhaite s'associer à la demande faite aux auteurs du projet de résolution A/C.1/53/L.11 de revenir sur leur décision de retirer ce texte.

M. Hayashi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Comme les membres de la Commission le savent, le Japon est au nombre des pays qui ont signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon pays considère cet instrument comme très important, c'est pourquoi nous avons appuyé le projet de résolution très clair contenu dans le document A/C.1/53/L.11. Ma délégation estime que la Première Commission se doit de se prononcer sur ce projet de résolution afin d'exprimer son attachement au Traité. J'ajoute donc ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour appuyer la déclaration faite il y a quelques instants par le représentant des Philippines.

M. De Icaza (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Comme l'a indiqué le représentant de la Nouvelle-Zélande, si les auteurs du projet de résolution A/C.1/53/L.11 entendent retirer ce texte c'est parce qu'ils attachent la plus grande importance au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qu'ils souhaitaient voir se réaliser le consensus sur le texte présenté. Malheureusement, les contraintes de temps — dues notamment au fait que l'attention de la Commission s'est portée sur d'autres questions importantes — ont empêché la réalisation d'un accord sur un texte qui requerrait le consensus. Nous pensons que l'appel lancé en faveur de la signature et de la ratification du Traité ne devrait pas être contesté. C'est pourquoi, nous ne souhaitons pas voir ce texte mis aux voix; nous ne voulons pas susciter la moindre controverse à propos d'un libellé qui délivrerait un message non conforme à nos sentiments à l'égard du Traité dans son ensemble.

En vertu de l'article 80 (122) du Règlement intérieur, toutes les délégations ont, certes, le droit de présenter à nouveau tout projet de résolution ayant fait l'objet d'un retrait. Si certaines délégations estiment qu'il est plus important de faire connaître leur position sur ce projet de résolution que de préserver l'intégrité du Traité et de ne pas soumettre à un vote séparé l'appel en faveur de sa ratification, à elles d'en assumer la responsabilité.

Ma délégation émet un seul doute. Et ce doute porte sur le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution. Si nous avons bonne mémoire, l'année dernière une décision a été prise par la Commission — non pas un projet de résolution, mais une décision pure et simple : celle d'inscrire

à l'ordre du jour de cette année le point intitulé «Mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires».

J'apprécierais vivement, Monsieur le Président, que vous suspendiez quelques instants la séance pour nous permettre de nous consulter et de voir si nous pouvons parvenir à un accord sur une simple décision qui serait adoptée par consensus et aurait pour objet d'inscrire à l'ordre du jour de l'année prochaine la question intitulée «Mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires».

Le Président : Je résume la situation. Nous sommes actuellement saisis d'un projet de résolution. Ce projet de résolution fait lui-même l'objet de deux projets d'amendements présentés respectivement par l'Inde et le Pakistan. Les auteurs ont manifesté leur volonté de retirer le projet de résolution. Simultanément, plusieurs délégations ont demandé aux auteurs des projets d'amendements de retirer ceux-ci et ont souhaité que le projet de résolution fasse l'objet d'un consensus. Une troisième possibilité vient d'être évoquée par l'ambassadeur du Mexique. J'allais moi-même proposer une suspension de séance. S'il n'y a pas d'objection, je suspens la séance pour quelques instants afin de permettre aux délégations d'étudier la meilleure marche à suivre.

La séance, suspendue à 15 h 25, est reprise à 15 h 45.

M. Pearson (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Un accord semble s'être dégagé pour que la Commission examine un projet de décision relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et je propose-rai qu'il soit ainsi libellé :

«Sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 50/245 du 10 septembre 1996, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session la question intitulée "Traité d'interdiction complète des essais nucléaires"».

Mme Kunadi (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Nous demandons que le projet de décision fasse l'objet d'un vote.

Le Président : Aucune délégation ne souhaite expliquer sa position à ce stade. Je donne donc la parole au Secrétaire de la Commission afin de procéder aux opérations de vote.

M. Li Kuo-chung (Secrétaire de la Commission) (*interprétation de l'anglais*) : La Commission va maintenant se prononcer sur une proposition orale concernant un projet de décision de la Première Commission intitulé «Traité d'interdiction complète des essais nucléaires», qui sera publié sous la cote A/C.1/53/L.65. Le texte du projet de décision se lit comme suit :

«Sur recommandation du Bureau, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 50/245 du 10 septembre 1996, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session la question intitulée "Traité d'interdiction complète des essais nucléaires"».

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Maroc, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume Unie de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suriname, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent

Bhoutan, Inde, Liban, République arabe syrienne.

Par 135 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de décision A/C.1/53/L.65 est adopté.

Le Président : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote concernant le projet de décision qui vient d'être adopté.

Mme Kunadi (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : La Commission connaît parfaitement les raisons qui ont amené l'Inde à rester en dehors du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996. Après avoir procédé à une série limitée d'essais en mai dernier, l'Inde a déclaré un moratoire volontaire sur de nouveaux essais nucléaires souterrains. Nous avons fait part de notre volonté d'aller de l'avant pour officialiser *de jure* cette obligation.

Ayant harmonisé ses impératifs nationaux avec ses obligations de sécurité, et désireuse de poursuivre sa coopération avec la communauté internationale, l'Inde a entamé des discussions avec des interlocuteurs clefs sur une série de questions, notamment sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme le Premier Ministre de l'Inde l'a déclaré devant l'Assemblée générale le 24 septembre 1998, mon pays est

«prêt à mener à bonne fin les discussions pour que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas reportée au-delà de septembre 1999». (A/53/PV.12, p. 19)

Au cours des négociations au sein de la Conférence du désarmement, l'Inde avait cherché à placer le Traité dans un cadre de désarmement en proposant qu'il soit couplé à un programme établi selon un calendrier déterminé pour l'élimination universelle des armes nucléaires. Le Traité qui en a découlé est resté une mesure partielle.

L'Inde s'était prononcée contre la résolution 50/245 ayant conduit à l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais. Nous nous sommes donc abstenus lors du vote sur le projet de décision qui vient d'être adopté.

M. Sorreta (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Sans nul doute, les Philippines sont quelque peu déçues de n'avoir pas, cette année, un projet de résolution relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cepen-

dant, nous espérons que la décision prise de retirer un projet de résolution et de disposer simplement d'un projet de décision contribuera à obtenir, l'année prochaine, un projet de résolution sur le Traité conduisant à des résultats intéressants et mieux accueillis.

M. Shin (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons appuyé le projet de décision A/C.1/53/L.65 que la Commission vient d'adopter. Cela ne signifie nullement que nous soyons satisfaits de ne pouvoir disposer dès cette année d'un projet de résolution sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, instrument très important à nos yeux. Si les auteurs n'avaient pas retiré le projet de résolution A/C.1/53/L.11 nous l'aurions appuyé sans réserve.

L'adoption du Traité d'interdiction complète des essais par l'Assemblée générale, en 1996, avait été considérée comme une grande réalisation de la communauté internationale en vue du renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. De toute évidence, l'arrêt de tous les essais nucléaires constituera une mesure significative destinée à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à permettre l'instauration d'un processus systématique menant à la réalisation du désarmement nucléaire.

Cependant, comme les essais nucléaires réalisés en Asie du Sud en mai dernier l'ont mis en évidence, la tâche consistant à renforcer le régime international de non-prolifération exige, plus que jamais, une vigilance accrue pour empêcher à l'avenir tous nouveaux essais nucléaires de la part de tout État, quel qu'il soit. À cet effet, il est essentiel, selon nous, d'aboutir le plus rapidement possible à une mise en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'adhésion universelle à cet instrument. Nous espérons que la communauté internationale oeuvrera de concert pour parvenir à l'objectif commun de la non-prolifération des armes nucléaires et, en fin de compte, à celui du désarmement nucléaire complet.

Le Président : Je donne la parole à la représentante de l'Inde pour une motion d'ordre.

Mme Kunadi (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Il s'agit d'une simple formalité. Nous avons présenté un amendement (A/C.1/53/L.64) au projet de résolution A/C.1/53/L.11. Nous retirons officiellement cet amendement du fait du retrait du projet de résolution.

Le Président : Je donne la parole au représentant des Îles Salomon qui avait souhaité s'exprimer ce matin, mais dont la demande n'avait pas été prise en compte.

M. Fruchtbau (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) : Ma déclaration a pour objet de soumettre une proposition au Département des affaires du désarmement des Nations Unies en particulier, mais aussi à tous ceux qui, au sein de la Commission, peuvent être intéressés. Monsieur le Président, ce matin, lorsque vous avez levé la séance, vous avez utilisé votre marteau avec la rapidité et l'autorité d'un cow-boy hollywoodien à OK Corral. Je crains donc que ma faible voix n'ait pas été entendue et que le geste de ma main pour demander la parole soit passé inaperçu, c'est pourquoi je voudrais m'exprimer maintenant.

Ma proposition découle du débat de ce matin relatif au projet de résolution A.C.1.53/L.48 intitulé «Vers un monde exempt d'armes nucléaires: nécessité d'un nouvel ordre du jour». Un certain nombre de représentants, notamment ceux des puissances dotées d'armes nucléaires, ont indiqué — et cela à différentes reprises tant au cours de la présente session que des précédentes — que la stratégie de dissuasion nucléaire avait mis un terme à la guerre froide et avait maintenu la paix. Cette déclaration a été faite avec une telle autorité — et encore ce matin — qu'elle semblerait indiquer qu'aucune possibilité de désaccord ne puisse exister sur ce point. En tant que professeur universitaire d'histoire se trouvant régulièrement en contact avec des jeunes qui posent des questions difficiles, j'en suis venu à douter de la véracité de l'affirmation relative au bien-fondé de la stratégie de dissuasion nucléaire. Je suggère donc que soit sérieusement étudiée la possibilité d'organiser, lors de la prochaine session de la Première Commission, une tribune d'une journée — comportant une séance le matin et une autre l'après-midi — durant laquelle cette question — comment la stratégie de dissuasion nucléaire a mis fin à la guerre froide et a maintenu la paix — serait débattue.

Les membres permanents du Conseil de sécurité soutenant cette affirmation feraient ainsi venir leurs historiens, leurs politologues et leurs stratèges militaires pour développer leurs arguments et ceux d'entre nous qui ont de sérieux doutes à cet égard auraient la possibilité d'y répondre à l'occasion d'un vrai débat. Je pense — et la délégation des Îles Salomon le pense également — qu'un tel débat serait des plus utiles pour essayer de mieux comprendre une telle assertion.

Le Président : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1 : «La décision de la Conférence du désarmement de créer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un

traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires».

Je donne d'abord la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce projet de résolution.

M. Grey (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une observation relative aux amendements figurant dans le document A/C.1/53/L.51 et proposés au projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1. Selon nous, ces amendements ne sont ni utiles, ni nécessaires pour encourager des négociations attendues depuis longtemps sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat y figurant. Le consensus réalisé pour la création du Comité spécial était fragile. Les négociations à venir seront sans nul doute ardues et le mandat prévoit l'examen d'idées identiques à celles figurant dans les amendements proposés par le Pakistan.

Comme la plupart des pays ici représentés, mon gouvernement a condamné les essais nucléaires effectués par l'Inde en mai dernier tout comme ceux menés peu après par le Pakistan. Cela dit, en ce qui nous concerne, nous avons pu réaliser des progrès avec le Pakistan et l'Inde en affirmant notre attachement à la non-prolifération et au désarmement. Les États-Unis souhaitent que leurs rapports avec l'Inde et le Pakistan reposent sur de meilleures bases. Nous nous félicitons de la reprise du dialogue entre l'Inde et le Pakistan, élément essentiel pour résoudre les questions au coeur de leur différend.

Nous sommes également conscients que la crise économique actuelle qui touche une grande partie du monde constitue un grave handicap pour la stabilité du Pakistan. Pour relever ce défi, le Président Clinton a décidé d'appuyer la demande de prêt international afin que le Fonds monétaire international accorde une aide financière d'urgence au Pakistan. Il évoquera cette question et d'autres lors de sa rencontre avec le Premier Ministre Nawaz Sharif, le mois prochain. L'économie du Pakistan tiendra, certes, une grande place dans les entretiens entre les deux dirigeants mais les moyens nécessaires à la réalisation de nouveaux progrès en matière de non-prolifération et de désarmement seront également abordés.

Nous nous félicitons également de l'intention manifestée, devant l'Assemblée générale, par l'Inde et le Pakistan

d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en septembre 1999 et de participer de façon constructive à la Conférence du désarmement sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Je constate que la déclaration du Premier Ministre Nawaz Sharif à propos de ce traité est tout à fait conforme au texte du projet de résolution dont la Commission est saisie. C'est pourquoi, je demande à mon collègue du Pakistan de retirer son amendement au projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1 afin que nous puissions nous prononcer sur le document tel que présenté.

M. Goosen (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis longtemps l'Afrique du Sud appuie les négociations, au sein de la Conférence du désarmement, en vue de l'élaboration d'un traité d'interdiction des matières fissiles. Selon nous, ces négociations sont extrêmement importantes car les matières fissiles sont essentielles à la production des armes nucléaires. À notre avis, le traité relatif à l'interdiction des matières fissiles doit être considéré comme une mesure de désarmement et non pas comme une mesure de non-prolifération. Nous pensons également que les négociations portant sur un traité d'interdiction des matières fissiles devrait faire partie intégrante d'un processus de désarmement nucléaire conduisant à l'élimination complète des armes nucléaires.

L'Afrique du Sud aurait appuyé l'amendement (A/C.1/53/L.51) proposé par le Pakistan au projet de résolution A/C.1/53/L.24 si ce pays avait accepté de supprimer les derniers mots de l'amendement «selon un calendrier déterminé».

M. Akram (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis plus de 50 ans, le Pakistan appuie avec constance l'objectif d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Cet objectif a toujours été considéré par la communauté internationale comme faisant partie d'un programme global de désarmement nucléaire aboutissant à l'élimination complète des armes nucléaires. Telle est également l'optique de la vaste majorité des Membres des Nations Unies.

Dans la déclaration que j'ai faite devant la Commission le 30 octobre 1998, à la suite de la présentation du projet de résolution A/C.1/53/L.24 par le représentant du Canada, j'avais donné les raisons qui ont conduit aux amendements proposés par ma délégation et qui font l'objet du document A.C.1/53/L.51.

En bref, ces amendements visent, en premier lieu, à souligner le fait que l'interdiction de la production de

matières fissiles devrait s'inscrire dans un programme global échelonné en vue du désarmement nucléaire et que le traité devrait être considéré comme un traité de désarmement et non pas simplement comme une mesure de non-prolifération.

Ensuite, ils ont pour objet de faire ressortir que, malgré l'adoption du Rapport Shannon, des divergences subsistent entre les États Membres sur la portée et les objectifs du Traité. Le projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1 demandait à l'Assemblée générale de se féliciter de la décision prise par la Conférence du désarmement d'instaurer le Comité spécial sur ce sujet et d'encourager son rétablissement à la prochaine session. Le Pakistan a été en mesure de se joindre au consensus pour l'ouverture de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement sur la base des ententes qui se sont dégagées et des espoirs nés de nos négociations bilatérales avec les États-Unis. Nous pensons notamment qu'une attitude coopérative plutôt que coercitive serait de nature à promouvoir les objectifs liés à la sécurité en Asie du Sud.

Nous avons donc été vivement déçus par l'initiative de ce même pays qui a parrainé le projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1 relatif au traité d'interdiction des matières fissiles et visant à dénoncer spécifiquement les essais nucléaires réalisés en Asie du Sud en mai dernier sans établir de distinction entre ces essais et sans prendre en compte le cadre général de sécurité nécessaire en Asie du Sud.

J'ai écouté attentivement la déclaration de l'ambassadeur des États-Unis qui a demandé au Pakistan de ne pas maintenir les amendements contenus dans le document A/C.1/53/L.51. Nous comprenons l'esprit dans lequel cet appel au Pakistan a été fait et nous apprécions le dialogue constructif entamé entre le Pakistan et les États-Unis et qui n'est pas, je le souligne, fondé sur la coercition telle que celle reflétée dans la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité ou dans le projet de résolution relatif aux essais nucléaires et adopté hier par la Commission.

Notre dialogue tient compte, ce qui est essentiel, des besoins de sécurité et des contraintes qui existent en Asie du Sud. Nous nous félicitons des mesures partielles prises par les États-Unis afin de promouvoir un climat de coopération dans leurs relations avec le Pakistan, et nous espérons une levée complète des sanctions et restrictions aussi rapidement que possible. Ce préalable est indispensable pour créer le climat permettant au Pakistan de se joindre aux négociations sur le traité d'interdiction des matières fissiles à la session de 1999.

Les prochaines négociations sur le traité d'interdiction des matières fissiles s'annoncent difficiles et longues, peut-être même aussi longue que le titre du projet de résolution actuellement à l'examen. Il sera essentiel, dans un premier temps, de parvenir à un accord sur la portée et les objectifs du traité, qui continuent d'être l'objet de profondes divergences. Ce traité doit être considéré tout à la fois comme une mesure de désarmement et une mesure de non-prolifération. Je tiens à préciser notamment que le Pakistan n'acceptera l'arrêt de la production de matières fissiles que si une telle mesure est mise en oeuvre dans le cadre d'un traité multilatéralement négocié, universellement applicable et non discriminatoire.

C'est dans cet esprit, et en réponse à l'appel lancé par les États-Unis, qui n'ont pas parrainé le projet de résolution discriminatoire A/C.1/53/L.22 adopté hier, que la délégation du Pakistan est disposée à retirer ses amendements figurant dans le document A/C.1/53/L.51.

Le Président : La Commission a pris note que le Pakistan accepte de retirer les amendements proposés dans le document A/C.1/53/L.51.

M. Benítez Versón (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Cuba n'entend pas soumettre au vote les amendements figurant dans le document A/C.1/53/L.51 dont il s'était porté coauteur, et ce afin de faciliter la prise de décision sur l'important texte dont la Commission est actuellement saisie et en partant du principe que le projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1 ne préjuge en aucune façon la position définitive de Cuba sur la portée et les objectifs d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles.

Comme nous l'avons déclaré à différentes reprises devant la Conférence du désarmement et devant la Commission, le traité ne saurait devenir un nouvel instrument pour une non-prolifération sélective. Sa portée, par la force des choses, doit être élargie. Il doit constituer une mesure de désarmement et un nouveau pas dans le processus de désarmement nucléaire vers l'élimination complète des armes nucléaires.

Cuba se réserve donc le droit de défendre, au sein de la Conférence du désarmement, sa position de fond en ce qui concerne la portée et les objectifs du futur traité d'interdiction de production de matières fissiles, si cette instance entame des négociations à cet égard.

Le Président : Les auteurs du projet de résolution souhaitent que ce texte soit adopté sans vote. Je n'entends

pas d'objection. Je donne donc la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Lin Kuo-chung (Secrétaire de la Commission) (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1 intitulé «La décision de la Conférence du désarmement de créer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité non discriminatoire, multilatéralement et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires», a été présenté par le représentant du Canada lors de la 19e séance de la Commission, le 30 octobre 1998, et a été révisé le 2 novembre 1998.

La liste des auteurs de ce document figure dans le projet de résolution et dans le document A/C.1/53/INF/2/Add.2 et Add.4. La Grèce et la Bulgarie s'y sont portés coauteurs.

Le Président : Des délégations souhaitent-elles expliquer leur position avant l'adoption du projet de résolution par consensus? S'il n'y en a pas je considérerai que la Commission souhaite adopter ce projet de résolution.

Le projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1 est adopté.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui souhaite expliquer son vote à la suite de cette décision.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution A/C.1/53/L.24/Rev.1. Nous attachons une grande importance à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

À cet égard, nous sommes convaincus que les négociations ne doivent pas porter uniquement sur la production future de matières fissiles. Comme indiqué dans le Rapport Shannon, dont la référence faite dans le projet de résolution nous a permis de nous joindre au consensus, le mandat pour la création du comité spécial comprend également des négociations sur la production antérieure de matières fissiles. Ne pas tenir compte des stocks de matières fissiles existants ne ferait que légitimer la possession et la prolifération verticale d'armes nucléaires. C'est pourquoi, une fois conclu le traité d'interdiction des matières fissiles, aucune

matière fissile, aucun programme ou installation nucléaire ne devrait être autorisé à rester hors des garanties internationales. La conclusion du traité d'interdiction de la production des matières fissiles devrait également promouvoir la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Président : Aucune autre délégation ne souhaitant prendre la parole, nous sommes donc arrivés à la fin de la troisième phase des travaux de la Première Commission à sa cinquante-troisième session. Tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points 63 à 80 de l'ordre du jour ont fait l'objet d'un vote.

Déclaration de clôture du Président

Le Président : Le moment est venu de faire la traditionnelle déclaration de clôture du Président. Ayant prononcé ma déclaration d'ouverture de la session en français, je vais maintenant m'exprimer en anglais.

(L'orateur poursuit en anglais)

La dernière phase de nos travaux est terminée. Tous les projets de résolution et de décision présentés ont été mis aux voix. Alors que la Commission arrive au terme de sa cinquante-troisième session, je voudrais faire part de quelques réflexions sur le déroulement de ces travaux.

D'emblée, je tiens à féliciter toutes les délégations pour le climat constructif qui a caractérisé nos débats au cours des dernières semaines. Nos travaux reflètent bien l'image de marque des Nations Unies en tant qu'institution consacrée à la promotion des intérêts communs de l'humanité, même sur des questions touchant aux intérêts souverains et à la sécurité nationale. J'exprime ma gratitude à toutes les délégations qui ont contribué à l'instauration de ce climat positif, propice au renforcement de la confiance, aux changements pacifiques et au désarmement.

À ce stade, je voudrais mettre en relief quelques questions qui semblent avoir occupé une place importante dans les débats de la Première commission au cours de la présente session. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération ont fait l'objet d'une remarquable attention, comme il se devait étant donné l'importance de ces questions pour la paix et la sécurité internationales. La Commission a dûment examiné les progrès réalisés en vue de contenir les armes nucléaires aux niveaux unilatéral et bilatéral et de réduire le risque nucléaire. Les débats ont également reflété la volonté de la plupart des États Mem-

bres de poursuivre le processus de désarmement nucléaire à un rythme plus rapide.

Les États Membres ont également démontré leur ferme appui à une rapide mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la reprise de la réduction des armes nucléaires stratégiques dans le cadre du processus START et des négociations relatives à un traité d'interdiction des matières fissiles.

Cet intérêt accru pour une accélération du rythme du désarmement nucléaire s'est aussi manifesté lors de débats éducatifs caractérisés par quelques approches novatrices sur la façon de traiter ce problème. Je pense notamment aux délibérations relatives au projet de résolution A/C.1/53/L.48, «Vers un monde exempt d'armes nucléaires», et à la constante prise en compte par la Commission de l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires, plus récemment en ce qui concerne leur création en Asie centrale et en Mongolie. Les historiens de demain considéreront sans nul doute 1998 comme une année où le monde a pris soudainement conscience de l'ampleur et de la persistance de la menace nucléaire à l'échelle planétaire.

Les essais nucléaires effectués cette année en Asie du Sud ont mis en relief certaines leçons importantes à tirer du monde actuel, notamment une plus grande prise de conscience de l'opinion publique sur le fait que les nouvelles armes nucléaires engendrent des courses aux armements, et non pas le désarmement. Ils nous ont remis en mémoire que les progrès en matière de non-prolifération ne peuvent être considérés comme un acquis — une remarque toujours justifiée bien que les adhérents au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soient passés au nombre de 187 depuis la décision judicieuse du Brésil d'adhérer à ce traité. Ces essais nous rappellent une fois de plus que les horreurs d'une éventuelle guerre nucléaire s'étendent au-delà des frontières géographiques nationales ou régionales et nécessitent donc l'attention constante de tous les pays. Ils nous rappellent également que le désarmement nucléaire constitue à la fois une responsabilité nationale solennelle et un défi mondial redoutable. Il est donc approprié et nécessaire que les Nations Unies restent étroitement engagées et continuent de débattre de ces questions.

C'est pourquoi j'espère que des progrès seront réalisés au cours de la prochaine session de la Conférence du désarmement lorsqu'elle reprendra ses travaux concernant le Traité d'interdiction des matières fissiles, les garanties de sécurité négative et d'autres questions, notamment la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-

atmosphérique, et que de nouvelles avancées seront enregistrées dans le domaine du désarmement nucléaire.

Sur la question des armes chimiques et biologiques, un ferme consensus existe au sein de la Commission en faveur des initiatives en cours pour renforcer les moyens de vérification de la Convention sur les armes biologiques et mener ce traité — de même que la Convention sur les armes chimiques — vers une adhésion universelle.

Étant donné que de nombreux sujets — pour ne pas dire la plupart — portant sur le désarmement sont étroitement liés à des questions et intérêts mondiaux, je souhaite non seulement que la Commission du désarmement poursuive ses débats sur la tenue de la session extraordinaire proposée sur le désarmement mais que l'Assemblée générale convoque une telle session à une date aussi rapprochée que possible. Le 20 janvier, le Secrétaire général a souligné l'importance capitale du désarmement pour l'ordre du jour mondial et a déclaré que «les Nations Unies ont un rôle essentiel et une responsabilité première dans ce domaine». Il est par conséquent approprié qu'une question d'une telle importance reçoive le niveau d'attention que seule une session extraordinaire peut procurer. Nous devons oeuvrer collectivement pour atteindre les objectifs en matière de désarmement et non pas nous contenter d'en débattre.

Je constate avec satisfaction que la communauté mondiale a déjà réalisé des progrès vers ces objectifs pour ce qui touche le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. La Commission a accompli beaucoup dans ce domaine, notamment en étant en mesure de souligner à l'unisson la nécessité de contenir le trafic illicite des armes, activité odieuse qui continue de provoquer la mort de civils, de contrecarrer les aspirations au développement économique et social et de menacer la paix et la sécurité régionales.

La Commission a également démontré qu'elle accordait pleine confiance à la direction et au jugement du Secrétaire général, comme le prouvent les projets de résolution requérant son avis sur plusieurs questions relatives aux armes légères et de petit calibre. Cette confiance s'est traduite notamment par le vif intérêt porté au Département des affaires du désarmement par tous les pays qui ont reconnu la grande qualité du travail accompli par cet organe au cours de l'année qui a suivi son rétablissement par le Secrétaire général. Sans nul doute, ce résultat est dû, en premier lieu, à l'activité et à la compétence du Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du désarmement, l'Ambassadeur Dhanapala. Je le remercie en notre nom à tous.

Le désarmement et ses retombées bénéfiques sur la sécurité devenant plus institutionnalisés dans une société internationale, je suis persuadé que le succès dans ce domaine sera accompagné de progrès significatifs vers la réalisation des objectifs de développement. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son récent rapport sur les travaux de l'Organisation

«La sécurité collective et un développement durable dans l'équité sont les deux faces d'une même monnaie.» (A/53/1, par. 228)

Cette approche est reflétée dans le projet de résolution portant sur la relation entre le désarmement et le développement et dans les déclarations faites à maintes reprises par le Secrétaire général. Mon propre gouvernement a également récemment avancé l'idée de développement et de désarmement durables en matière d'armes légères et de petit calibre.

Qu'elle ait traité du désarmement nucléaire mondial ou de problèmes plus spécifiques relatifs au commerce des armes de petit calibre, la Commission a étudié toutes ces questions de façon responsable en tenant compte des conditions spécifiques locales et sans jamais perdre de vue le contexte mondial plus large dans lequel des progrès peuvent être accomplis et évalués.

En ce qui concerne les mines terrestres, des divergences subsistent sur la manière de traiter cette question. Certains pays préfèrent l'universalisation du processus d'Ottawa, d'autres privilégient la stricte application du Protocole II amendé à la Convention sur certaines armes classiques et son processus d'examen. Je suis persuadé que, conscients du caractère néfaste de ces armes, les États continueront de promouvoir la réalisation de l'objectif final d'éliminer toutes les mines terrestres en utilisant des moyens acceptables par toutes les parties intéressées.

Parmi d'autres propositions novatrices dont la Commission a débattu, il convient de mentionner le projet de résolution relatif au développement en matière d'information et de télécommunication sous l'angle de la sécurité internationale, sujet qui, potentiellement, touche aux intérêts de tous les pays, et le contrôle à exercer à l'avenir sur les armes classiques et non classiques.

En ce qui concerne les quelques questions ayant donné lieu à désaccord au sein de la Commission, je suis persuadé qu'en temps voulu elles trouveront une solution équitable grâce à la patience et à la volonté de tous les membres qui

reconnaissent la nécessité de réaliser, à cet effet, un nouveau consensus.

En ma qualité de Président, et à titre personnel, je remercie très sincèrement tous les membres de la Commission pour la coopération dont ils ont fait preuve à mon égard tout au long de la session qui s'achève.

C'est un honneur et un privilège pour moi que d'avoir pu travailler aux côtés de personnalités si distinguées et si compétentes dans le domaine du désarmement. Je vous remercie tous sincèrement de vos efforts.

Je tiens également à exprimer mes plus vifs remerciements et ma gratitude aux Vice-Présidents de la Commission — Mme Akmaral Arystanbekova, l'Ambassadeur Raimundo González et M. Aleg Laptsenak du Bélarus — et au Rapporteur, M. Motaz Zahran. Je leur suis profondément reconnaissant pour leur aide, leur esprit de camaraderie, leurs conseils et aussi leurs mises en garde.

Au nom de la Commission, je remercie une fois encore le Secrétaire général adjoint chargé du Département des Affaires du désarmement, M. Jayantha Dhanapala, ainsi que le Secrétaire de la Commission, M. Lin Kuo-chung et tous ses collaborateurs. Mes remerciements vont également à tous les jeunes qui évoluent dans la salle comme des voltigeurs en quête d'informations et d'accords. Ils ont accompli un travail efficace.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, j'adresse mes remerciements à nos interprètes, traducteurs, personnel de conférences et documentalistes qui ont fait montre d'une grande patience à notre égard, aux techniciens du son et à tous ceux qui ont oeuvré dans l'ombre pour nous permettre de mener à bonne fin les travaux de la Commission.

Je voudrais, ici, faire une communication de caractère administratif en ce qui concerne les travaux de fond de la prochaine session de la Première Commission.

Comme les représentants s'en souviendront, nous avons eu certaines difficultés à fixer la date de début des travaux de fond de la Première Commission en raison d'un chevauchement avec d'autres réunions consacrées au désarmement et qui se déroulaient à Genève. Cette année, les travaux de la Commission ont donc été reportés d'une semaine, mais cette décision ne doit pas créer un précédent pour nos futurs travaux. C'est pourquoi, conformément à la pratique établie, les travaux de fond de la Première Commission devraient commencer immédiatement après l'achèvement du débat général de l'Assemblée générale. La date

exacte de la prochaine session de fond sera donc déterminée ultérieurement par l'Assemblée générale.

Selon la pratique en vigueur à la Commission, je donne maintenant la parole aux représentants des Groupes.

Je donne en premier lieu la parole au représentant du Soudan qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

Mme Ahmed (Soudan) (*interprétation de l'anglais*) : Le Groupe des États d'Afrique s'associe pleinement à la déclaration que s'apprête à faire le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés auquel nous appartenons. Au nom du Groupe des États d'Afrique, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, nos félicitations et notre reconnaissance pour l'efficacité avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la Première Commission cette année. La discipline qui a prévalu sous votre direction compétente, a permis à la Commission de terminer ses travaux dans le temps imparti.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du désarmement ainsi qu'au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, dont la présence a rehaussé les travaux de la Commission.

Je remercie également tous les membres du Bureau, le personnel de conférences, les interprètes, les traducteurs — tous ceux qui ont participé à nos travaux.

Pour terminer, au nom du Groupe des États d'Afrique, je présente à tous nos vœux chaleureux pour 1999.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Al-Hassan (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je sais combien cette semaine a été mouvementée pour vous et pour les délégations qui ont participé aux travaux. Je serai donc extrêmement bref. Je pense que personne n'y verra d'inconvénient, et que nous considérerons tous cette séance de clôture comme une bonne séance.

Au nom des pays membres du Groupe des États d'Asie, je m'associe au représentant du Soudan qui, au nom du Groupe des États d'Afrique, vous a transmis ses sincères félicitations à vous-même, Monsieur le Président, et aux

autres membres du Bureau pour la façon dont les travaux de la Commission se sont déroulés. Il est incontestable que votre compétence diplomatique et vos initiatives nous ont aidés à trouver des solutions pragmatiques et de consensus, qui ont conduit à l'heureuse conclusion des travaux de la Commission dans le temps imparti.

Au nom du Groupe des États membres du Groupe des pays d'Asie, je remercie M. Petrovsky et M. Abdel Kader Bensmail, de la Conférence du désarmement ainsi que M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint chargé des Affaires du désarmement, pour leur participation constante, discrète et méritoire ainsi que pour le rôle qu'ils ont joué en facilitant les travaux de la Commission.

Le Groupe des États d'Asie attache une importance toute particulière aux travaux de la Commission. C'est pourquoi il entend continuer à coopérer avec les autres délégations, avec le Président et avec les membres de la Commission pour parvenir à des résultats acceptables par l'ensemble de la communauté internationale en vue d'atteindre les nobles objectifs auxquels nous aspirons tous. Nous considérons que la négociation est une caractéristique essentielle des travaux de la Commission.

Je terminerai, Monsieur le Président, en vous remerciant à nouveau et en souhaitant à tous les membres ici présents de réaliser de nouveaux progrès pour un avenir meilleur et plus prospère.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Roumanie qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Gorita (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe orientale pour le mois de novembre, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser nos sincères félicitations et notre gratitude pour avoir mené les travaux de la Première Commission à une conclusion heureuse. Vos connaissances étendues, vos qualités de diplomate et votre expérience ont joué un rôle très important en nous aidant à surmonter les difficultés auxquelles nous avons été confrontés et à parvenir à un résultat satisfaisant.

Notre gratitude va également aux autres membres du Bureau et à tous ceux qui nous ont aidés si efficacement en assumant leurs responsabilités, notamment au Secrétaire de la Commission dont la longue expérience s'est révélée, cette année encore, si précieuse.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance aux interprètes, aux traducteurs et au personnel de la Conférence. Sans leur appui efficace nous n'aurions pas été en mesure de terminer notre session dans le temps imparti. Je les remercie tous vivement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Australie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Campbell (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, dont mon Représentant permanent, l'Ambassadeur Penelope Wensley, assume actuellement la présidence, je vous adresse, à vous-même, Monsieur le Président, à l'Ambassadeur Dhanapala, Secrétaire général adjoint chargé des Affaires du désarmement, à M. Petrovsky et à M. Bensmail, respectivement Secrétaire général et Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, aux membres du Secrétariat, aux interprètes et traducteurs nos félicitations pour l'excellent travail réalisé.

La session qui s'achève n'a pas été des plus aisées. Votre main ferme nous a guidés dans les moments les plus difficiles. Au cours de l'année à venir de nouveaux défis nous attendent pour ce qui est du régime de non-prolifération et du désarmement, mais nous espérons que lorsque nous reviendrons ici, l'année prochaine, des progrès substantiels auront été réalisés en vue d'atteindre nos objectifs communs.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant de l'Équateur qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Izquierdo (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, en ma qualité de Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes je vous adresse mes félicitations les plus chaleureuses pour la façon efficace dont vous avez dirigé les travaux de la Commission. Nous avons ainsi pu parvenir à des résultats positifs. Vos grandes qualités de diplomate ont été essentielles pour le bon déroulement de nos travaux.

Je voudrais également, par votre intermédiaire, féliciter les Vice-Présidents, le Rapporteur, M. Motaz Zahran et le Secrétaire de la Commission, M. Lin Kuo-chung. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes adresse ses remerciements à M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du désarmement,

qui a été présent parmi nous tout au long de la session, ainsi qu'à M. Petrovsky et à M. Bensmail, respectivement Secrétaire général et Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement. Leur expérience a été fort précieuse pour le bon déroulement de nos travaux.

Nous remercions également les membres du Secrétariat, le personnel de conférences, les interprètes et les traducteurs pour leur travail exemplaire tout au long de la session qui est sur le point de s'achever.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud qui va s'exprimer au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés.

M. Goosen (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés et en celui des autres pays associés à ce mouvement, je voudrais vous exprimer notre gratitude ainsi qu'aux autres membres du Bureau, au Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du désarmement, au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et au Secrétaire de la Première Commission pour la façon constructive dont se sont déroulés nos travaux.

Je saisis également cette occasion pour remercier le personnel du Secrétariat, les interprètes, les traducteurs et les autres membres du personnel des Nations Unies dont le rôle a été essentiel pour mener à bonne fin nos travaux.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Autriche qui va s'exprimer au nom de l'Union européenne.

M. Hajnoczi (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : La session de la Première Commission est sur le point de s'achever. Avant qu'elle ne prenne fin, je voudrais, au nom de l'Union européenne, des pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, du pays associé de Chypre et des pays membres de l'Association européenne de libre-échange de l'Espace économique européen, dire quelques mots d'appréciation et de remerciements.

Monsieur le Président, je tiens à vous adresser nos sincères félicitations pour la conclusion heureuse de nos travaux. Cette année, ces travaux ont été marqués par un certain nombre de débats de procédure dont le déroulement n'a pas toujours été facile. L'excellente façon dont vous vous êtes acquitté de votre fonction de Président a rendu possibles un examen précis et détaillé des questions dont nous étions saisis et la prise de décisions sur tous les projets

de résolution présentés. J'ai personnellement grandement apprécié votre patience, votre impartialité et la façon sereine dont vous avez conduit nos travaux — tout comme la discipline indispensable que vous avez su imposer à la Commission.

De même, nous remercions les autres membres du Bureau et tout le personnel du Secrétariat dont l'aide a été si précieuse. Nos remerciements vont tout particulièrement au Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du désarmement, M. Dhanapala.

J'exprime notre gratitude au Secrétaire de la Première Commission, M. Lin Kuo-chung, qui, après de nombreuses années de services inlassables au sein de l'Organisation, quittera bientôt son poste pour assumer d'autres fonctions tout aussi prometteuses. Nous lui souhaitons plein succès sur les plans personnel et professionnel.

Notre gratitude va aussi aux excellents interprètes, traducteurs, techniciens du son, au personnel de conférences et aux responsables de la diffusion et de la distribution des documents. Sans leur aide efficace et permanente, nous n'aurions pas été en mesure de terminer ainsi nos travaux. Je les remercie infiniment de leur précieuse contribution.

Enfin, je voudrais dire toute l'importance que nous attachons à une bonne coopération avec tous nos collègues ici présents. Nous tenons notamment à remercier ceux avec qui nous avons entamé des négociations directes. L'Union européenne entend poursuivre ces discussions très fructueuses l'année prochaine, dans le même esprit de coopération mutuelle, et espère que tous les membres adopteront une attitude constructive. De la même façon, l'Union européenne s'efforcera d'apporter son plein appui au futur Président de la Première Commission dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Monsieur le Président, au nom de tous les États associés à cette déclaration, je tiens à vous féliciter, une fois encore, pour la façon remarquable dont vous avez présidé la Commission et à vous exprimer notre sincère gratitude.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier orateur est le représentant du Yémen qui va s'exprimer au nom du Groupe des États arabes.

M. Al-Doais (Yémen) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Groupe des États arabes, je vous adresse, mes plus sincères félicitations et mes remerciements. Je vous exprime également ma sincère gratitude pour la courtoisie, le tact et la patience dont vous

avez fait preuve ainsi que pour la façon judicieuse dont vous avez dirigé les travaux de la Première Commission. Je remercie également le personnel du Secrétariat, les interprètes, les services de conférences et tous ceux qui nous ont apporté une contribution méritoire et qui ont permis à la Première Commission de mener à bien ses travaux dans le délai imparti.

Le Président : En mon nom propre et au nom de tous ceux que vous avez remercié, je dis simplement «Merci».

La séance est levée à 16 h 50.